

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Nos ventes sont soumises aux présentes conditions générales qui prévalent sur toute condition d'achat, sauf dérogation formelle et expresse de notre part.

Ces conditions annulent toute clause différente ou contraire sur les documents ou la correspondance du client.

A/ MODALITÉS COMMERCIALES

- Le prix inscrit sur le tarif ou proposé à la commande n'est donné qu'à titre indicatif. Chaque vente sera consentie au prix en vigueur au jour de la commande.
- Nos marchandises, même vendues Franco de port, voyagent aux risques et périls du destinataire qui vérifiera leur état à la réception et fera immédiatement toute réserve utile au transporteur. Nous déclinons toute responsabilité, entre autre, en cas de manquement ou de casse, si les réserves ne sont pas prises dans les temps par le client.
- Les délais de livraisons sont fixés à titre indicatif. Tout retard apporté à la livraison ne pourra justifier, ni annulation de commande, ni dommages-intérêts, ni facturation de pénalité. Les cas de force majeure, cas fortuits ou assimilés (tels que : incendie, grève partielle ou totale...) nous libèrent de toute obligation de livraison sans aucune indemnité.
- Lorsque le crédit de l'acheteur se détériore, nous nous réservons le droit, même après expédition partielle d'une commande, d'exiger de l'acheteur les garanties que nous jugeons convenables en vue de la bonne exécution de l'engagement pris. Le refus d'y satisfaire nous donne le droit d'annuler tout ou partie du marché.

B/ MODALITÉS DE PAIEMENT

- Les factures sont payables à AVIZE et les règlements seront libellés à l'ordre de la SARL Champagne DE SOUSA.
- Sauf indication contraire confirmée par la SARL Champagne DE SOUSA, nos commandes sont payables à 30 jours, par chèque ou virement bancaire.
- Tout accord particulier portant sur les conditions de paiement devra être conforme à la législation en vigueur au moment de la commande.
- La première commande est payable au comptant à 100%.
- Dans le cas de casse ou de manque et si les réserves ont été faites à réception des marchandises, la fraction de la livraison reçue en bon état et conforme à la commande sera payée aux prix convenus et selon les modalités de paiement prévues à la commande.
- Le non paiement à l'échéance prévue aura pour conséquence la suppression immédiate de toute nouvelle livraison et le paiement comptant deviendra la règle en cas de reprise de courant d'affaires. Le défaut de paiement constitue en lui-même une mise en demeure de payer immédiatement les échéances restant à courir et toutes les autres factures dont le paiement est non échu.
- Nos paiements s'entendent comptants nets et sans escompte, quel que soit le mode de règlement et sauf accord particulier et écrit avec notre client. Le défaut de paiement à l'échéance prévue entraînera des pénalités au taux de 3 fois le taux d'intérêt légal conformément aux dispositions des articles L441-3 et L441-4 du code du commerce.
- Le débiteur professionnel des sommes dues à SARL Champagne DE SOUSA, qui ne serait pas réglées à bonne date, est redevable de plein droit d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40€ (CC art. D.441-5). Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, SARL Champagne DE SOUSA peut demander une indemnisation complémentaire sur justification (CC art. L0. 441-6 alinéa 12).

C/ RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

La SARL Champagne DE SOUSA se réserve la propriété des marchandises livrées au client jusqu'au paiement intégral du prix. Ne constitue un paiement au sens de la présente disposition contractuelle que « l'encaissement effectif » du chèque.

Nonobstant la présente disposition, l'acquéreur supportera, dès la délivrance des marchandises, la charge des risques en cas de perte, de vol ou destruction pour quelle que cause que ce soit.

D/ CLAUSE DE NON RÉEXPORTATION

Le client s'interdit d'exporter directement ou indirectement les marchandises, objet de sa commande, en dehors du Marché Commun sans l'accord express de la SARL Champagne DE SOUSA. En cas d'accord, pour une revente hors du Marché Commun, les quantités, le pays de destination et le nom du destinataire devront être communiqués. Cependant, la SARL Champagne DE SOUSA réserve le droit de ne pas satisfaire à la demande.

En cas de non-respect de cette disposition, la SARL Champagne DE SOUSA se réserve le droit de suspendre les livraisons et d'intenter à l'encontre de l'acquéreur toute action en réparation de préjudice subi.

E/ DROIT APPLICABLE ET LANGUE DU CONTRAT

Le droit applicable est la Loi Française et la langue est le français.

F/ CLAUSE ATTRIBUTIVE DE COMPÉTENCE

Pour toute contestation, les parties donnent compétence exclusive au Tribunal de Commerce de REIMS (MARNE) même en cas d'appel de garantie ou de pluralités de défendeurs.